

18.190 : Moratoire sur la fermeture de la HEM

Moratoire ou pas de moratoire sur la fermeture de la HEM dans l'attente de la votation populaire sur l'initiative pour le maintien d'une formation musicale professionnelle accréditée permettant la délivrance de titres Bachelor et Master of Arts ? C'est la question à laquelle nous député-e-s devons répondre aujourd'hui.

Il ne s'agit pas d'ouvrir le débat sur la pertinence de disposer de l'antenne d'une Haute école de musique dans notre canton, mais bien de déterminer si nous voulons laisser s'exprimer la voix des citoyennes et des citoyens neuchâtelois concernant la HEM.

Notre groupe, partagé, soutiendra dans sa majorité le moratoire. Une minorité s'abstiendra et quelques députés suivront la position du Conseil d'État, à savoir mettre fin au partenariat avec Genève aujourd'hui.

Pour la grande majorité du groupe, deux arguments justifient le soutien à la proposition de la commission législative et donc le soutien au moratoire.

Tout d'abord, nous sommes convaincus que fermer la HEM porte irrémédiablement atteinte à l'image de l'institution formatrice. Nous réfutons donc l'argumentation du Conseil d'État qui présente comme préférable de fermer l'école puis d'ouvrir une autre structure, si l'initiative devait être acceptée. Nous craignons un affaiblissement à long terme de l'institution, car fermer puis ouvrir une école, quelle qu'elle soit, jette à notre sens un discrédit sur ladite école.

2^{ème} argument : il y a trop d'inconnues pour suivre la position du Conseil d'État. Admettons que la population refuse la fermeture. Le Conseil d'État affirme qu'il respectera la décision populaire et qu'il entreprendra les démarches nécessaires au maintien d'une structure de musique professionnelle. Combien de temps prendront ces démarches ? Que feront les élèves durant ces années de « vide » ? Qu'advient-il si, prenons la pire des situations, une nouvelle convention devait avoir le même coût que l'actuel ?

La majorité du groupe socialiste préfère éviter un scénario qui comporte trop d'inconnues à ce stade et soutiendra, comme je l'ai déjà dit, le moratoire.

Le député PLR Boillat a évoqué lors du débat budgétaire la notion de confiance essentielle pour aller de l'avant dans les projets futurs du canton.

Le Conseil d'État a confirmé que la confiance devait être rétablie avec la population. Je me permets donc également de reprendre cette notion de confiance, en disant : faisons confiance au processus démocratique.

Donnons la parole à la population neuchâteloise, puis tirons-en les conclusions.

Évitons une neuchâteloiserie... et construisons ce dossier avec cohérence !

Corine Bolay Mercier